

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District **MONTREAL**
Localité **MONTREAL**
N° dossier **500-32-084728-049**

GREFFE

13 SEP. 2004

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
MONTREAL

COUR DU QUÉBEC
Chambre civile
Division des petites créances

M001 Les MOTEURS NOVALIA 2000 INC,
1A-5^E avenue
St-Hippolyte, Qc
J8A 1C2

DI

Partie demanderesse

contre

F001 HYDRO-QUEBEC
75 boul. René-Lévesque, 4e
Montréal, Qc
H2Z 1A4

D

Partie défenderesse

IC REGIE DE L'ENERGIE
800 Place Victoria, 2°, bur 255
Montréal, Qc
H4Z 1A2

M

Partie appelée

DEMANDE

Les faits à l'origine de cette demande sont les suivants :

Services rendus pour la fabrication de maquettes pour les audiences publiques concernant le dossier R 3526-2004 de la Régie. Réclamation de 9600\$ réduite à 7000\$, et la demanderesse s'engage à ne pas réclamer le solde par la suite.

Bien que mise en demeure, la partie défenderesse néglige ou refuse de payer.
Les faits à l'origine de cette demande se sont produits dans le district de Montréal

LES CONCLUSIONS RECHERCHÉES SONT LES SUIVANTES :

Condamner la partie défenderesse à payer à la partie demanderesse la somme de **7000.00 \$**, conjointement et solidairement, avec intérêts au taux de 5 % l'an, et l'indemnité additionnelle prévue à l'article 1619 du Code civil du Québec, à compter de la demeure.

Condamner la partie défenderesse à payer à la partie demanderesse les frais judiciaires de **186 \$**.

LES PIÈCES DÉPOSÉES AU DOSSIER

La partie demanderesse dépose les pièces suivantes :

p-1 mise en demeure du 4 août 2004

p-2 récépissé postal

Liste additionnelle en annexe.

(S) Normand Beaudoin

Signature de la partie demanderesse ou de son mandataire

SERMENT

Je soussigné, Normand Beaudoin, déclare sous serment que :

- 1- Je suis la partie demanderesse ou son mandataire.
 ou
 Je suis le représentant de la partie demanderesse à titre de :
 dirigeant personne à son seul service, liée à elle par contrat de travail
 En tout temps au cours de la période de 12 mois qui précède la présente demande, la partie demanderesse qui est une société, une association ou une personne morale, comptait sous sa direction ou son contrôle au plus cinq (5) personnes liées à elle par contrat de travail.
- 2- La somme réclamée est due et exigible.
- 3- Tous les faits allégués dans cette demande sont vrais.

Et j'ai signé

(S) Normand Beaudoin

Partie demanderesse ou son mandataire

Assermenté devant moi

À Montréal, le 25 août 2004

(S) Dolorès Pilon, GP0507

Greffier ou commissaire à l'assermentation

Offre de médiation

Je désire soumettre ce litige au Service de médiation de la Division des petites créances.

(S)

Signature de la partie demanderesse

Réservé à l'usage du greffier

J'accepte l'introduction de la présente demande.

Je refuse l'introduction de la présente demande pour les motifs énoncés au document ci-joint.

Nature de la demande : 10

Lieu désigné pour la médiation : Ville-Marie

À Montréal, le 25 août 2004.

(S) Dolorès Pilon

Greffier de la Cour du Québec

Copie conforme

LES OPTIONS DU DÉFENDEUR APRÈS LA RÉCEPTION DE LA DEMANDE

(article 964 C.p.c.)

La partie demanderesse a déposé au greffe des petites créances de la Chambre civile de la Cour du Québec la présente demande.

Prenez avis que les options suivantes vous sont offertes et que, à défaut de faire part au greffier de l'option choisie dans les 20 jours de la notification de cette demande, jugement pourra être rendu contre vous, sans autre avis ni délai :

- vous pouvez payer le montant réclamé et les frais assumés par le demandeur soit au greffier, soit au demandeur, mais dans ce cas en faisant parvenir au greffier la preuve du paiement ou la quittance obtenue du demandeur;
- vous pouvez convenir d'un règlement à l'amiable avec le demandeur et, dans ce cas, transmettre au greffier une copie de l'écrit signé par le demandeur et vous-même constatant l'entente intervenue;
- vous pouvez contester le bien-fondé de la demande et en aviser le greffier, en précisant les motifs de la contestation. Dans ce cas, vous pouvez : demander que le litige soit soumis à la médiation, demander le renvoi du dossier dans un autre district judiciaire ou devant un autre tribunal en précisant les motifs justifiant votre demande, demander d'appeler une autre personne pour permettre une solution complète du litige, auquel cas vous devez informer le greffier du nom et de la dernière adresse connue de cette personne et faire valoir votre réclamation contre le demandeur, si celle-ci résulte de la même source que la demande du demandeur ou d'une source connexe et qu'elle est admissible en vertu du livre portant sur les petites créances.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Si vous choisissez de **payer la créance**, remplissez la section 1 du formulaire.

Si vous choisissez de **régler à l'amiable**, remplissez la section 2 du formulaire.

Si vous décidez de **contester**, remplissez la section 3.1 du formulaire.

Si vous **demandez un renvoi**, remplissez la section 3.2 du formulaire.

Si vous voulez **appeler une autre partie**, remplissez la section 3.3 du formulaire.

Si vous voulez faire une **demande reconventionnelle**, remplissez la section 3.4 du formulaire.

**À DÉFAUT DE RÉPONDRE À LA DEMANDE CI-JOINTE DANS LES
20 JOURS SUIVANT SA RÉCEPTION, UN JUGEMENT POURRA ÊTRE
RENDU CONTRE VOUS SANS AUTRE AVIS NI DÉLAI.**

ATTENTION

Si vous changez d'adresse, avisez le greffier par courrier ordinaire, courriel ou télécopieur. À cette fin, vous pouvez utiliser le formulaire *Avis de changement d'adresse*, disponible au bureau du greffier ou dans le site Internet du ministère de la Justice www.justice.gouv.qc.ca.

Pour de plus amples renseignements sur la réclamation d'une petite créance, vous pouvez consulter le dépliant *Les petites créances*, publié par le ministère de la Justice dans la collection « Justice en bref ». Ce dépliant est disponible au comptoir du greffe. Son contenu est également accessible dans le site Internet du ministère de la Justice. D'autres informations sont disponibles dans le site d'Éducaloi www.educaloι.qc.ca.

Adresse du greffe

GREFFIER DE LA DIVISION DES PETITES CRÉANCES
PALAIS DE JUSTICE DE MONTRÉAL
1 est Notre-Dame, ch. 1.04
MONTRÉAL, QUÉBEC H2Y 1B6
Téléphone : 514 393 2304
Télécopieur : 514 864 4374
Courriel : pcmtl@justice.gouv.qc.ca